

Séance ordinaire du 05 juillet 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

L'an deux mille dix-sept, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué (le 29 juin) s'est réuni en Mairie de Saint-Egrève en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSET, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents :

Daniel BOISSET, Catherine HADDAD, Evelyne JOYAUD, Pierre PAILLARDON, Benjamin COIFFARD, Antoine FRISARI, Jacqueline PAULHAN, Adeline PERROUD, René DESCOMBAT, Roger GENEVOIS, Véronique JAUBERT, Corinne MEUNIER, Yves BERTRAND, Gilles EYMERY, Pascal DE FILIPPIS, Jeanne FORESTIER, Bernard BRESO, Caroline BRUNO (jusqu'à la 13ème délibération), Peggy SOLINAS, Sybille ROY, Françoise CHARAVIN (jusqu'à la 14ème délibération), Hassan BELRHALI (jusqu'à la 14ème délibération), Laurent AMADIEU (jusqu'à la 14ème délibération), Brigitte RUEF (jusqu'à la 14ème délibération), Tania BUSTOS (jusqu'à la 14ème délibération).

Etaient excusés:

➤ Emmanuel ROUX	qui donne procuration à	Daniel BOISSET
➤ Geneviève REYNIER	qui donne procuration à	Pierre PAILLARDON
➤ Catherine KAMOWSKI	qui donne procuration à	Catherine HADDAD
➤ Ridha BEN KAAB	qui donne procuration à	Antoine FRISARI
➤ Laurence FROISSARD	qui donne procuration à	Adeline PERROUD
➤ Caroline BRUNO	qui donne procuration à	Bernard BRESO (à partir de la 14ème délibération)
➤ Dominique PAULIN	qui donne procuration à	Pascal DE FILIPPIS
➤ Jean- Marcel PUECH	qui donne procuration à	Françoise CHARAVIN
➤ Sylvie GUINAND	qui donne procuration à	Tania BUSTOS

Etaient absents :

- Françoise CHARAVIN (à partir de la 15ème délibération)
- Hassan BERHALI (à partir de la 15ème délibération)
- Laurent AMADIEU (à partir de la 15ème délibération)
- Brigitte RUEF (à partir de la 15ème délibération)
- Tania BUSTOS (à partir de la 15ème délibération)
- Jean- Marcel PUECH (à partir de la 15ème délibération)
- Sylvie GUINAND (à partir de la 15ème délibération)

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Bernard BRESO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2017/06.6

AMENAGEMENT DE L'A480 - AVIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE L'A480 ET DE L'ECHANGEUR DU RONDEAU- MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-EGREVE

Transmise en Préfecture le 07 juillet 2017

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL AFFICHE LE 07 JUILLET 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2017

Délibération N° 2017/06.06

OBJET : AMENAGEMENT DE L'A480 - AVIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE L'A480 ET DE L'ECHANGEUR DU RONDEAU- MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE SAINT-EGREVE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'environnement,
- Vu la délibération n° 2011/07.08 du 23 novembre 2011, par laquelle le Conseil municipal a émis un avis favorable au projet d'aménagement de l'A480, sous conditions de la diminution de la vitesse à 70 km/h et la prise en compte d'un échangeur sud complet,
- Vu la délibération n° 2013/03.08 du 17 avril 2013 portant avis réservé sur le bilan de la concertation préalable concernant le projet d'aménagement de l'A480,
- Vu le projet d'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau transmis par la Préfecture de l'Isère et reçu en mairie de Saint-Egrève le 19 juin 2017,
- Considérant que le projet fera l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Egrève ; l'enquête publique relative à ces procédures étant prévue au mois de novembre 2017,
- Considérant que la Ville est invitée à émettre un avis sur ce dossier dans un délai de deux mois à compter de sa réception

Le Maire rappelle que la Ville s'était déjà prononcée à l'occasion du bilan de la concertation préalable sur le projet d'aménagement de l'A480.

Le Maire réitère sa demande de prise en compte d'un aménagement complet de l'échangeur Sud de Saint-Egrève ou *a minima* sa branche « ZI vers Lyon ». En effet, il est souhaité que la création d'un nouvel emplacement réservé n°40, envisagé dans le dossier de mise en compatibilité du PLU, préserve techniquement les objectifs de l'actuel emplacement réservé n°27 inscrit au PLU actuellement pour permettre la réalisation de la branche d'accès à l'A480 en direction de Lyon (cf. page 28 de la note).

Par ailleurs, le Maire signale que le dossier de mise en compatibilité présente deux traductions graphiques de l'emplacement réservé n°27. Les cartes devront être mises en cohérence.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **EMET** un avis réservé sur le projet d'aménagement de l'A480, en l'absence de précisions techniques sur la compatibilité entre l'actuel emplacement réservé n° 27 du PLU de la Ville et l'emplacement réservé n°40 prévu par le volet de mise en compatibilité du PLU, du dossier d'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Égrève, les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Daniel BOISSET

RESULTAT DU VOTE

- ABSTENTION 7 Jean- Marcel PUECH, Françoise CHARAVIN, Hassan BELRHALI, Laurent AMADIEU, Brigitte RUEF, Tania BUSTOS, Sylvie GUINAND
- POUR 26